



**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES (IC)
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2025-2028**

Nom de la compétition : Régate WINDSURFER
Dates complètes : Les 3 et 4 mai 2025
Lieu : CARANTEC
Autorité Organisatrice : Club Nautique de Carantec
Grade : 5A

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la Base Nautique de Carantec

4. CODE DE CONDUITE

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement ou placer la publicité fournie (donné en **annexe**) par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la Base Nautique.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu.

5.3

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses : Les 3 et 4 mai 2025

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est à l'heure indiquée en annexe

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4
- 7. PAVILLONS DE CLASSE**
Les pavillons de classe sont donnés en annexe.
- 8. ZONES DE COURSE**
L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.
- 9. LES PARCOURS**
- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont donnés annexe .
- 9.3 Parcours longue distance :
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord.
- 10. MARQUES**
- 10.1 La description des marques est donnée en annexe
- 10.2
- 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
- 12. LE DEPART**
- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et à l'extrémité bâbord donné en annexe
- 12.2
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction.
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
- 13.1
- 13.2
- 14. L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
- 15.1 Pour des classes données en annexe, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2
- 15.2.1
- 15.2.2
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 16.1
- 16.2
- 16.3
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dans la Base Nautique.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la Base Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4

18 CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2

18.3

18.4

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un émarginement (sortie et retour) pourra être mis en place

- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1

- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2

21.3 [

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en *annexe*.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2

- .3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

- 23.4 Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

26. PRIX

Des prix seront distribués comme précisé en **annexe**

Arbitres désignés : précisé en annexe

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate WINDSURFER
Les 3 et 4 mai 2025
CARANTEC
Club Nautique de Carantec
Grade 5A

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé dans la Base Nautique

4. CODE DE CONDUITE

4.2

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la Base Nautique.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu

5.3

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
3 et 4 mai 2025	WINDSURFER

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Mise à disposition
3 mai 2025	13.30
4 mai 2025	10.30

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon PAV WINDSURFER

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés au tableau sur le bateau comité .

9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Changement de parcours	Arrivée
Bouée conique ORANGE	Bouées coniques ORANGE	Bouée conique ORANGE	Sans objet	Bouée cigare ORANGE

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en Annexe ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2

15.2.1

15.2.2

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

16.2

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans la Base Nautique

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la Base Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b)

(c)

18.3

18.4

19. REGLES DE SECURITE

19.1 Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.3 Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du Club Nautique de Carantec.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.2

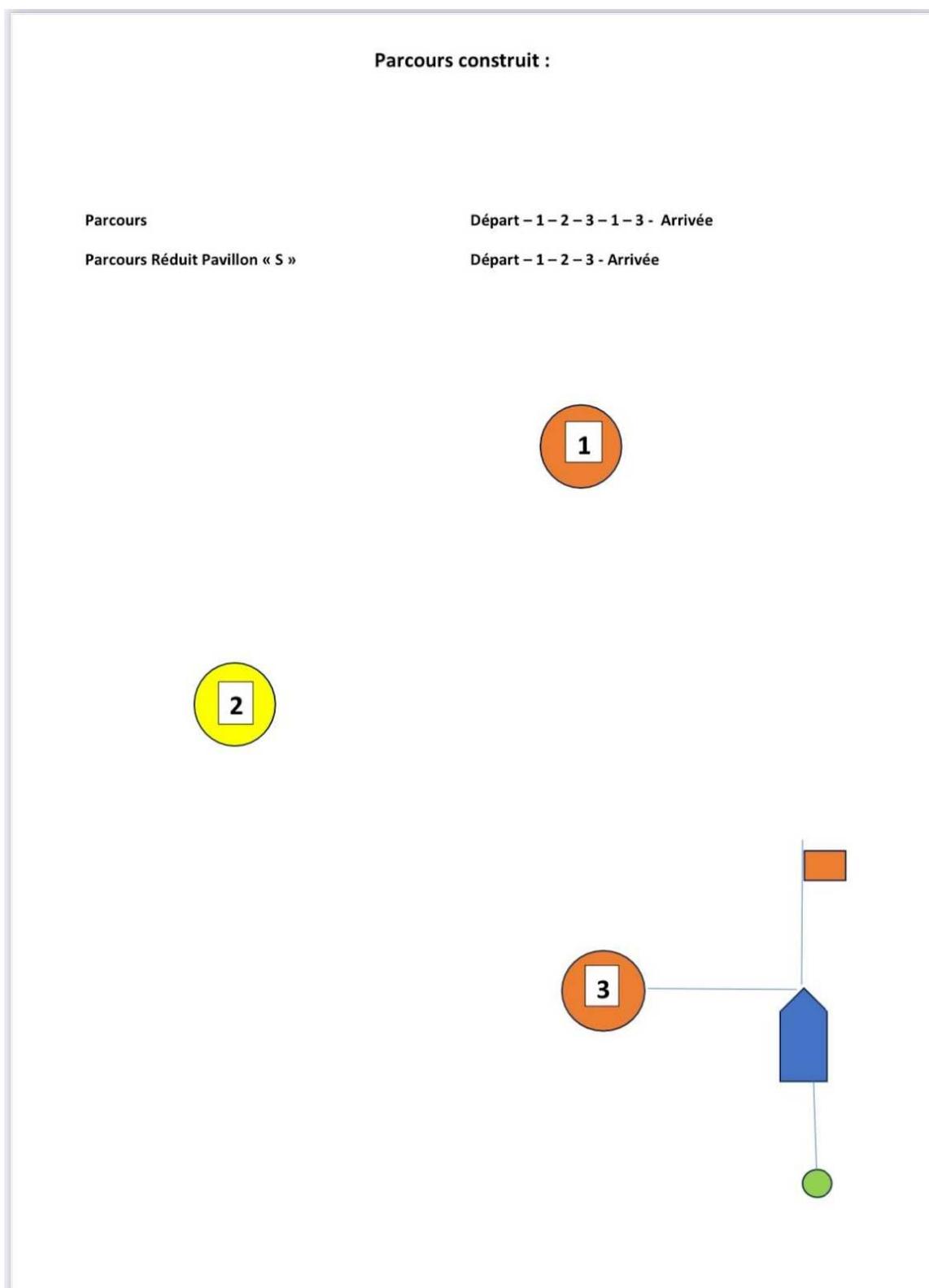
25. EMBLEMES**26. PRIX**

Des prix seront distribués

Arbitres désignés :

Président du comité de course : Bernard DELCROIX

ANNEXE ZONES DE COURSE

ANNEXE PARCOURS

PARCOURS N°2 (Raid 1)

Départ : entre le bateau comité et une bouée orange (face à la plage du Kelenn)

Bezhinennou (à tribord)

Calhic (Tb)

Corbeau (Tb)

Taureau (Bb)

Barre des Flots (Bb)

Ile Noire (Tb)

La Chambre (Bb)

Anomer (Tb)

Arrivée (à la cloche) sur la plage de la pointe Saint Samson

PARCOURS N°3 (Raid 2)

Départ : entre le bateau comité et une bouée orange

Bouée de dégagement (Bb)

Anomer (Bb)

Ile de Stérec (Tb)

Barre des Flots (Tb)

Ar Pichet (Tb)

Ile Louet (Tb)

Basse Plate (Bb)

Arrivée à la cloche plage du Kelenn